

# *Représentativité syndicale*

Cette note veut être une contribution à la réflexion et vise à mettre à disposition un ensemble d'informations sur le panorama syndical d'aujourd'hui.

Le 29 mars 2013, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a présenté au Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) les résultats des élections professionnelles intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 dans les entreprises du secteur privé. Cela résulte de l'application de la loi d'août 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale dans le secteur privé qui a porté réforme de la représentativité syndicale. Cette loi a mis fin à la situation d'une représentativité syndicale irrefragable octroyée à cinq organisations syndicales (quatre confédérations et une organisation de l'encadrement) par un simple arrêté de Premier ministre du 31 mars 1966. Elle a introduit, comme le demandait majoritairement le mouvement syndical depuis plusieurs années, une représentativité fondée sur le critère central du vote des salariés. Ce qui a été remis au HCDS, et qui doit faire l'objet des indispensables vérifications avant la publication des arrêtés de représentativité, résulte de l'agrégation des élections suivantes :

- Élections des comités d'entreprise (CE) ou de la délégation unique du personnel (DUP) ou à défaut des délégués du personnel (DP) [entreprises de plus de 11 salariés] - période du 01-01-2009 au 31-12-2012 ;
- Vote des salariés des TPE (Très Petites Entreprises) et employés à domicile - 28 novembre - 12 décembre 2012 ;
- Élections aux chambres d'agriculture pour les salariés de la production agricole - janvier 2013.

À noter dès maintenant une première difficulté aux conséquences importantes : les deux dernières élections citées ont lieu en même temps pour tous les salariés concernés, tandis que les élections en entreprise (CE - DUP - DP) sont étalées sur 4 ans.

## *Audience syndicale 2013 au niveau national et interprofessionnel dans le secteur privé*

**Remarques préalables** pour une bonne lecture des tableaux ci-après relatifs à l'audience syndicale 2013 constitués à partir des données établies par le ministère du travail :

- Inscrits : salariés inscrits dans les élections décrites dans la présentation ci-dessus et prises en compte. On verra plus loin les questions que soulève ce nombre d'inscrits.
- Exprimés = nombre de votants moins les blancs et nuls. Attention le nombre d'exprimés ainsi établi est supérieur de 21 394 au nombre de voix recueillis par les candidatures syndicales. Donc globalement celles-ci n'obtiennent ensemble que 99.58% des suffrages exprimés ainsi calculés (écart non significatif pour chacune d'entre elles).
- Les voix recueillies par les différents syndicats comportent des décimales en raison des répartitions de voix des listes communes qui s'expriment en pourcentage du nombre total de suffrages recueillis par celles-ci.
- Poids relatif : il s'agit du poids des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8% des suffrages valablement exprimés. Ce re-calcul est déterminant car c'est lui qui va conditionner la validité / validation des accords dans les 4 années à venir. La loi de 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale dans le **secteur privé** précise les deux conditions requises de validation d'un accord, à quelque niveau que ce soit (interprofessionnel, de branche ou d'entreprise) : être signé par une ou plusieurs organisations syndicales qui représentent

ensemble au moins 30 % des suffrages exprimés **et** ne pas faire l'objet de l'opposition d'une ou plusieurs organisations représentant plus de 50 % des suffrages exprimés. Les 30 % et de 50 % sont calculés, dans les branches ainsi qu'au niveau national et interprofessionnel, sur un périmètre (re)constitué des suffrages exprimés en faveur des seules organisations qui ont recueilli au moins 8 % et sont reconnues représentatives. Ainsi, en théorie, la signature de la seule Cgt (30,62%) au bas d'un accord permettrait de réaliser la 1<sup>ère</sup> condition requise pour sa validation, ce qui n'est pas le cas de la Cfdt (29,74%) ; cette dernière pourrait cependant se satisfaire, pour y parvenir, du seul apport de la Cftc ou de la Cgc par exemple.

**Il est clair que la situation ainsi créée va être particulièrement complexe dans la période à venir 2013 - 2017 :**

- Les cinq mêmes organisations syndicales restent représentatives ;
- La Cfdt devient, au niveau national et interprofessionnel, le pivot de tout le système de relations sociales français pour les 4 années à venir; même l'alliance de la Cgt avec Fo (48,85% en poids relatif) ne serait pas susceptible de faire légalement opposition à un accord national interprofessionnel tel que celui sur « la sécurisation de l'emploi ».

Tableau 1 : privé Audience mars 2013	2013	2013	Poids relatif
Inscrits	12 755 317		
Votants	5 456 527	42,78%	
Exprimés	5 064 920		
Cgt	1 355 927,54	26,77%	30,62%
Cfdt	1 317 111,84	26,00%	29,74%
Fo	807 434,60	15,94%	18,23%
Cftc	470 824,51	9,30%	10,63%
Cgc	477 459,52	9,43%	10,78%
Unsa	215 696,14	4,26%	-
Solidaires	175 557,67	3,47%	-
Divers	223 513,69	4,41%	-

### *Secteur privé : inscrits, participation et voix*

Tableau 2 Détail privé	Global	Global	Entreprises [CE – DUP]		Salariés de la production agricole		TPE	
Inscrits	12 755 317		7 824 660		316 004		4 614 653	
Votants	5 456 527	42,8%	4 926 716	63,0%	50 945	16,12%	478 866	10,4%
Exprimés	5 064 920		4 550 647		48 477		465 796	
Cgt	1 355 928	26,8%	1 201 511	26,4%	16 778	34,61%	137 639	29,5%
Cfdt	1 317 112	26,0%	1 216 366	26,7%	11 218	23,14%	89 528	19,2%
Fo	807 435	15,9%	731 627	16,1%	4 762	9,82%	71 046	15,3%
Cftc	470 825	9,3%	434 142	9,5%	6 334	13,07%	30 349	6,5%
Cgc	477 460	9,4%	459 802	10,1%	6 922	14,28%	10 736	2,3%
Unsa	215 696	4,3%	180 411	4,0%	1 169	2,41%	34 116	7,3%
Solidaires	175 558	3,5%	153 414	3,4%	101	0,21%	22 043	4,7%
Fsu	11 723	0,2%	10 127	0,2%	-	-	1 596	0,3%
Divers	211 791	4,2%	141 855	3,1%	1 193	2,46%	68 743	14,8%

Le tableau 2 vise à donner une idée de l'audience de chaque syndicat dans les différents types d'élections du secteur privé : entreprises (élections aux comités d'entreprise ou délégation unique du personnel ou délégué du personnel) ; élections aux chambres d'agriculture - collège des salariés de la production agricole [janvier 2013] ; salariés des très petites entreprises et employés à domicile [novembre - décembre 2012].

## Principaux constats et interrogations

Le nombre d'inscrits ne s'élève qu'à 12,7 millions, ce qui est fort éloigné du nombre total de salariés estimé dans le pays. En effet, en 2011, l'Insee évaluait l'emploi salarié à 23,8 millions de personnes. Si l'on soustrait les quelques 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics, on devrait retrouver 18,3 millions d'électeurs, ce qui est loin d'être le cas ! Que sont devenus ces quelques 5,5 millions d'électeurs ?

A priori, le cycle électoral janvier 2009 - décembre 2012 des élections CE-D[U]P dans les entreprises, complété par le scrutin TPE et celui des chambres d'agriculture, aurait dû permettre de prendre en compte la totalité des salariés. Ce n'est pas le cas. Quelles sont alors les sources identifiables de cet écart, de la disparition de près de 30% du corps électoral ?

Selon le ministère du travail le nombre de salariés inscrits correspond « *au nombre de salariés inscrits sur les listes électorales des entreprises dont les procès-verbaux d'élections professionnelles (CE, DUP ou à défaut DP) seront pris en compte [...].* »

L'examen du document « *Scores par branches* » publié par ce même ministère fournit de premiers éléments de réflexion. Il recense les résultats dans 555 branches couvertes par une convention collective (526 en France métropolitaine et 29 dans les DOM). Or, selon la direction générale du travail (DGT) il existerait quelques 700 branches, certains syndicats en dénombrent un millier. Ces 555 branches comptent 12 245 353 salariés inscrits soit 509 964 inscrits de moins que celui des inscrits pris en compte.

Quelques pistes.

Sont donc exclues de la mesure, les entreprises (déserts syndicaux) dans lesquelles il n'y a pas eu de candidatures syndicales au 1<sup>er</sup> tour des élections. En effet, la représentativité syndicale dans le secteur privé est mesurée sur le dépouillement du 1<sup>er</sup> tour des élections, auquel seuls les syndicats peuvent présenter des listes, alors que le 2<sup>nd</sup> tour est ouvert aux listes de non-syndiqués. Une note DARES d'avril 2013 apporte des éléments intéressants sur l'existence des instances représentatives du personnel (IRP) et sur la présence syndicale (cf. plus loin).

Sont également exclues celles dont les procès verbaux ne sont pas remontés ou qui n'ont pas organisé d'élection.

Et enfin, ne pas non plus pris en compte les salariés en CDD n'ayant pas les trois mois d'ancienneté requis pour être électeur ou plus simplement qui n'étaient pas présents dans l'entreprise au moment de l'élection du CE-DUP.

En bref, cela permet d'évaluer d'une part l'étendue des déserts syndicaux et d'autre part l'ampleur du précaire.

Faut-il pour autant, comme le suggéraient certains syndicats en 2008, opter pour une mesure de représentativité via les élections prud'homales ? Certainement pas, quand on voit l'évolution du taux de participation dans ce type d'élection (1 sur 4 en 2008). Le fort taux de participation aux élections CE-D[U]P dans l'entreprise, sur le lieu de travail, (cf. plus loin) plaide en faveur du maintien de ce système de mesure et de son amélioration pour les salariés « isolés ».

Les écarts de participation sont particulièrement importants entre les « entreprises » [scrutin de liste et vote sur le lieu de travail] et les deux autres scrutins qui sont externalisés, comme l'étaient les élections prud'homales. Le scrutin TPE était un scrutin de type référendaire sur sigle.

La Cgt est globalement la 1<sup>ère</sup> organisation ; elle est talonnée par la Cfdt, ce qui, on le verra plus loin, contraste assez fortement avec les élections prud'homales précédentes et va peser lourd dans le paysage syndical et le nouveau système de relations sociales mis en place par la loi de 2008 sur la démocratie sociale. En revanche la hiérarchie est inversée dans les « entreprises » où la Cfdt (26,7%) devance la Cgt (26,4%).

On peut rapprocher ces résultats 2009-2012 en entreprises du précédent et dernier constat établi par la Dares<sup>1</sup> à propos des élections aux CE (période 2005-2006), ainsi que des résultats des élections prud'homales 2002 et 2008.

Tableau 3	Élections [CE – DUP] Cycle électoral 2009-2012	Élections CE Cycle électoral 2004-2005
Votants	63,0%	64,5%
Cgt	26,4%	22,9%
Cfdt	26,7%	20,3%
Fo	16,1%	12,7%
Cftc	9,5%	6,8%
Cgc	10,1%	6,5%
Autres syndicats	10,7%	8,2%
Non syndiqués	-	22,6%

### *Élections prud'homales 2002, 2008 et audience 2013*

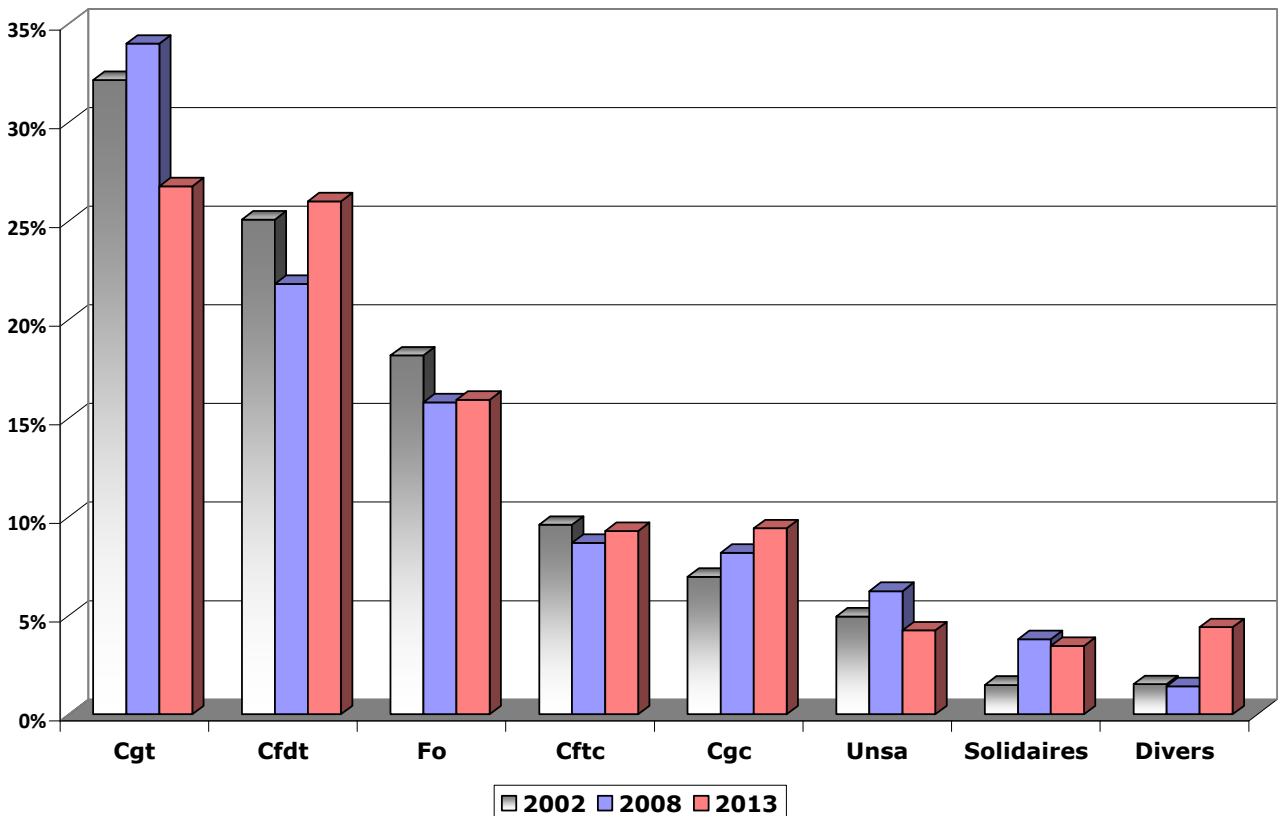
Le graphique et le tableau ci-dessous soulignent les évolutions entre les élections prud'homales 2002 - 2008 et l'audience mesurée en mars 2013 sur la base des nouvelles règles. Cette mise en parallèle donne une image sensiblement différente de la précédente. Il en ressort essentiellement que le match se joue essentiellement entre la Cgt et la Cfdt : recul de la Cgt en % (-7,2 points) et en voix par rapport aux prud'homales de 2008, sur fond d'une participation plus importante, même si les corps électoraux des deux scrutins en questions ne se recouvrent pas exactement ; progression significative de la Cfdt (+4,2 points) ; stabilité de Fo et de la Cftc et légère progression de la Cfe-Cgc. L'Unsa ne confirme pas sa progression de 2008 et retombe sous la barre des 5% tandis que Solidaires stagne en-dessous des 4%, ce qui pour ces deux syndicats confirme la difficulté d'implantation dans les entreprises.

Tableau 4	Prud'homales 2002	Prud'homales 2008	Audience 2013	Prud'homales 2002	Prud'homales 2008	Audience 2013
Inscrits	16 603 187	18 661 393	12 755 317			
Votants	5 414 649	4 758 823	5 456 527	32,6%	25,5%	42,8%
Exprimés	5 227 324	4 619 786	5 064 920			
Cgt	1 680 780	1 570 696	1 355 928	32,2%	34,0%	26,8%
Cfdt	1 311 038	1 007 756	1 317 112	25,1%	21,8%	26,0%
Fo	951 281	730 604	807 435	18,2%	15,8%	15,9%
Cftc	502 396	401 460	470 825	9,6%	8,7%	9,3%
Cgc	364 417	378 478	477 460	7,0%	8,2%	9,4%
Unsa	259 332	288 788	215 696	5,0%	6,3%	4,3%
Solidaires	78 320	176 307	175 558	1,5%	3,8%	3,5%
Divers	79 760	65 697	223 514	1,5%	1,4%	4,4%

NB : prud'homales 2002, 8405 voix FSU comptabilisées dans les divers ; audience 2013, 1596 voix FSu dans les TPE + 10 127 voix FSU (estimation) dans les entreprises relevant des conventions collectives, soit un total de 11 723 voix comptabilisées dans les divers.

<sup>1</sup> Dares : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques au Ministère de l'emploi etc.

## Élections prud'homales 2002 – 2008 et audience 2013



### *Conséquences d'une reconnaissance de représentativité au niveau national et interprofessionnel dans le secteur privé.*

Les cinq mêmes organisations syndicales restent représentatives au niveau national et interprofessionnel pour la période 2013 - 2017 parce qu'elles franchissent le seuil de 8% d'audience. Être représentatif au niveau national et interprofessionnel permet notamment à une organisation syndicale de participer aux négociations à ce niveau et de conclure (participer à la conclusion) des accords à ce niveau, dans les conditions suivantes : au moins 30% des suffrages exprimés pour la signature par une ou plusieurs organisations syndicales et pas d'opposition d'OS représentant plus de 50% des suffrages exprimés.

Par ailleurs, en application des dispositions transitoires de la loi de 2008, une organisation syndicale reconnue représentative au niveau national et interprofessionnel est, pour la période 2013 - 2017, présumée représentative dans l'ensemble des branches professionnelles, quelle que soit son audience dans ces branches.

Les syndicats Unsa et Solidaires ne sont pas qualifiés pour le niveau national interprofessionnel mais seront reconnus représentatifs en mai prochain dans les branches où ils ont recueilli au moins 8% des suffrages exprimés et répondent aux autres critères de représentativité (respect des valeurs républicaines, indépendance, transparence financière, ancienneté minimale, effectifs d'adhérents et cotisations). L'Unsa déclare qu'elle serait représentative pour 82 conventions collectives ; Solidaires déclare l'être pour 42.

Pour sa part, la **FSU** et ses syndicats concernés devraient être déclarés représentatifs à Pôle emploi [Convention Collective 2847] et chez les animateurs éducation populaire [CC 0824].

## Représentativité dans les branches du secteur privé

Le document « Scores par branches » permet de dégager une photographie plus précise de l'audience syndicale par branches et d'en avoir une vision plus concrète. La branche est un niveau important de négociation collective. La prochaine photographie de la représentativité syndicale sera développée en 2017 et le 2<sup>e</sup> cycle de mesure d'audience est engagé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

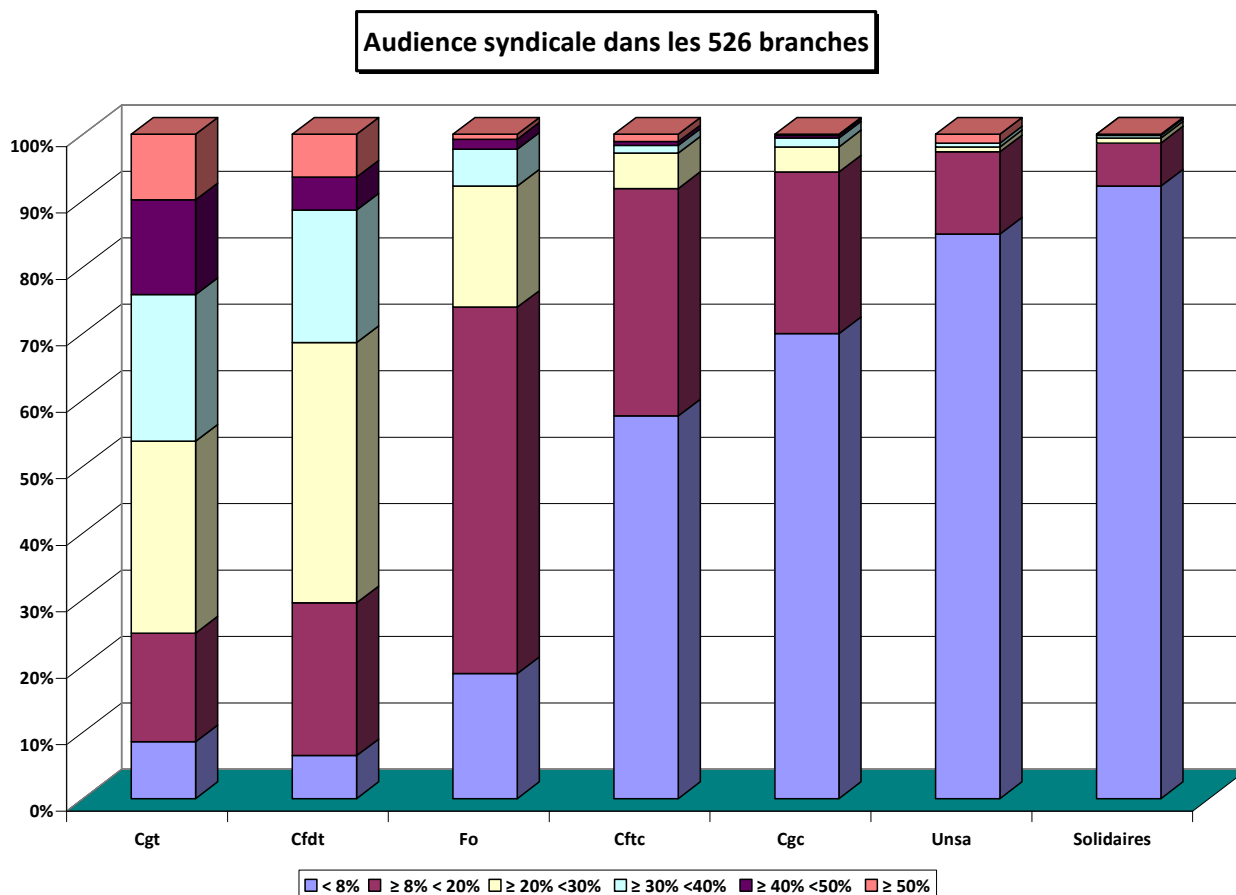
Le document présente les résultats dans 555 branches prises en compte couvertes par une convention collective soit 526 en France métropolitaine et 29 dans les DOM. Les commentaires porteront sur les 526 branches « métropolitaines », celles dans lesquelles les organisations nationales sont candidates.

Ces 526 branches « métropolitaines » comptent 12 213 145 salariés (95,7% du total des inscrits). Ces branches sont très hétérogènes : elles comptent de 30 à plus de 700 000 salariés. 52 de ces branches (9,9%) comptent plus de 50 000 salariés, soit 8 417 735 salariés (près de 7 salariés sur 10 des 526 branches). Un point particulier sera consacré à ces 52 branches de plus de 50 000 salariés.

### Aperçu de la participation dans les 526 branches

Le taux de participation global s'établit à 42,3%, soit moins d'un salarié sur deux. Il est très variable selon les branches, ce qui rend compte de la dispersion des salariés mais aussi de la faiblesse de l'implantation syndicale. L'éventail va d'un taux de 3,42% dans les agences de mannequins à 92,38% dans la manutention portuaire à Dunkerque. Parmi les 52 branches de plus de 50 000 salariés, on peut citer les industries électriques et gazières (80,7% des 140 799 salariés), personnel intérimaire du travail temporaire (6,4% des 419 218 salariés) ou encore les ouvriers du bâtiment - entreprises jusqu'à 10 salariés (6,6% des 343 777 salariés concernés). La participation n'est  $\geq 50\%$  que dans la moitié des branches (49,6%).

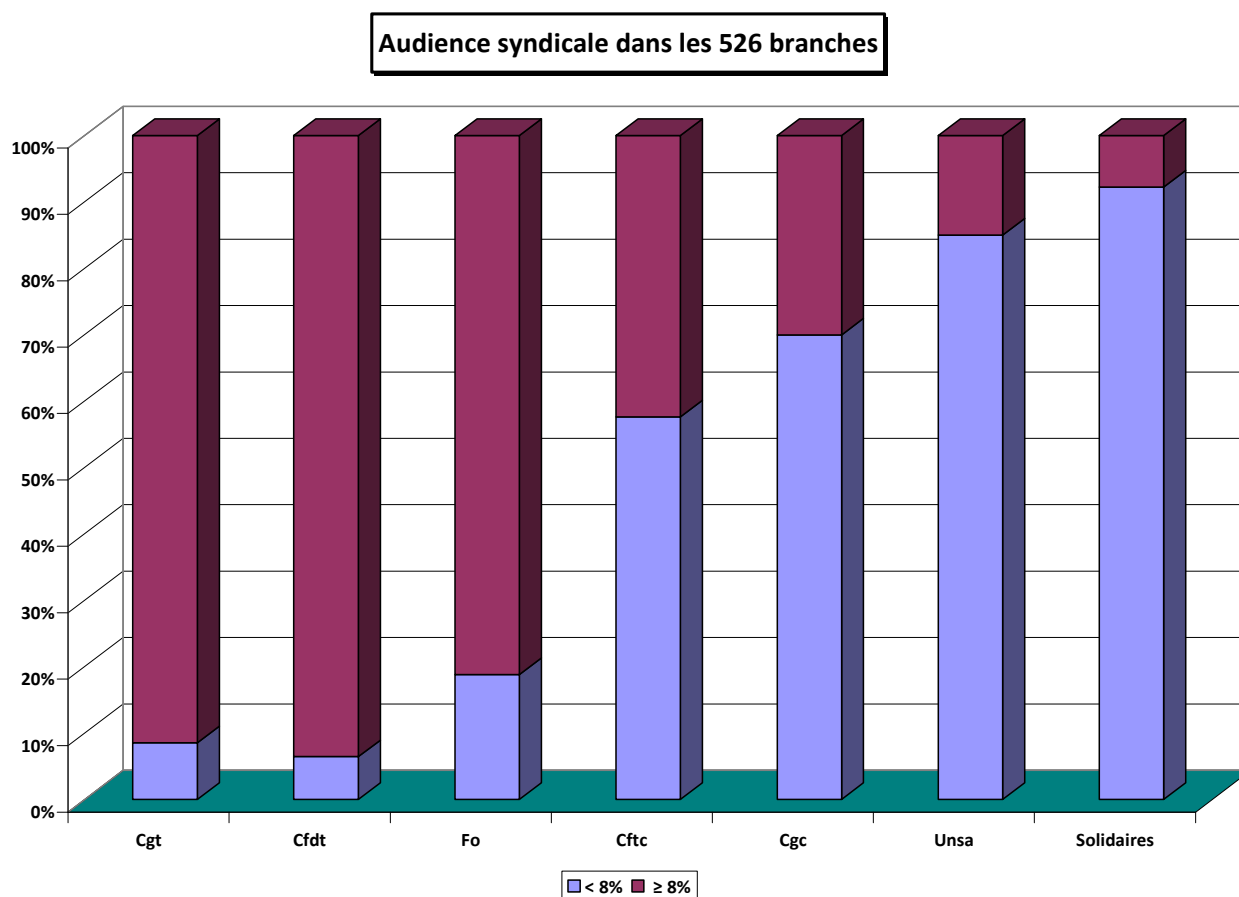
### Représentativité dans les 526 branches



Lecture :

- Dans 9,9% des branches, la Cgt a la majorité absolue et pourrait seule faire opposition à un accord ; c'est le cas pour la Cfdt dans 6,5% des branches.
- La Cgt réalise un score  $\geq 30\%$  des suffrages exprimés dans pratiquement une branche sur deux (46,2% soit 243 branches incluant les 52 dans lesquelles elle a la majorité absolue) et y est donc en capacité de signer seule un accord. La Cfdt est dans la même situation dans 165 branches (31,4%) incluant les 34 où elle a la majorité absolue.
- En revanche, la Cgt obtient moins de 8% des suffrages dans 8,6% des 526 branches, la Cfdt dans 6,5%, Fo dans 18,8%. On notera les scores inférieurs à 8% de la Cfc dans plus d'une branche sur 2 (57,6%), de l'Unsa dans 85% et de Solidaires dans 92,2% d'entre elles.

L'histogramme ci-dessous présente une image simplifiée par rapport au seuil de 8%.

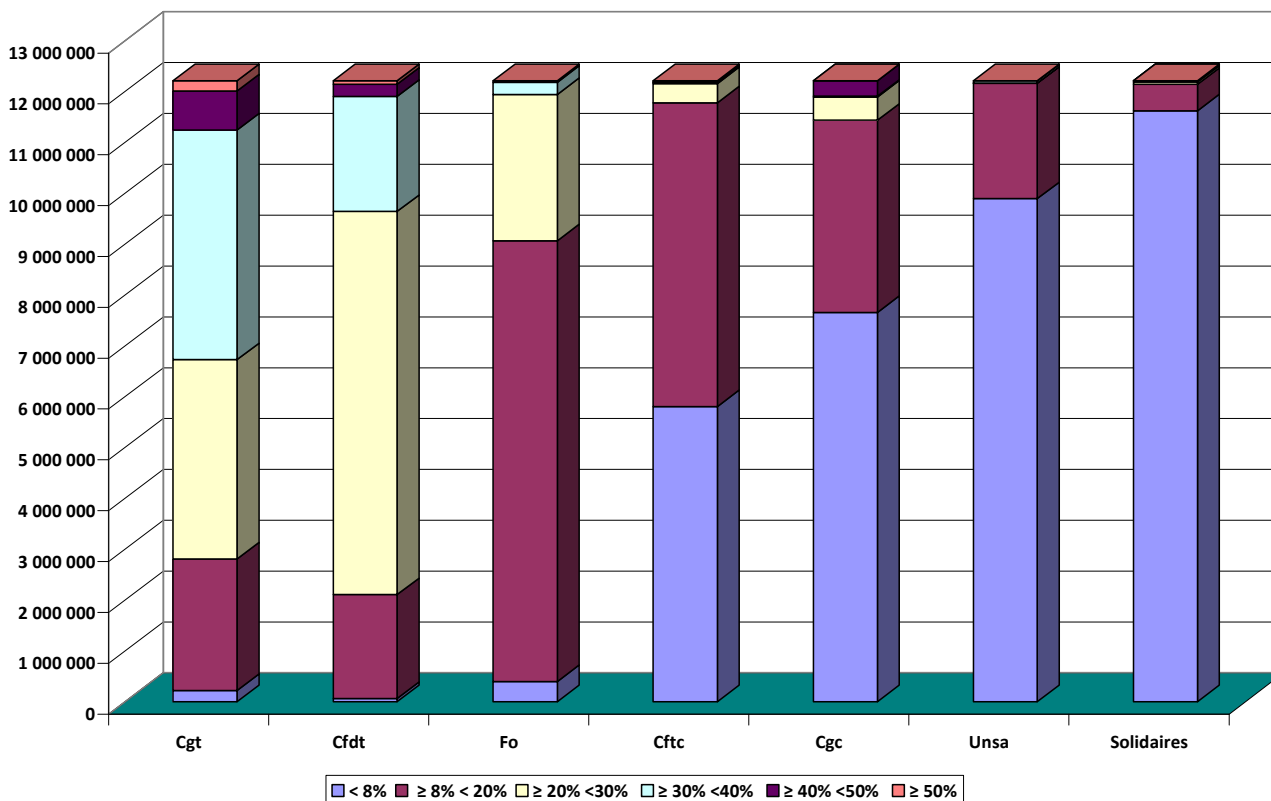


Lecture : la Cgt réalise un score  $\geq 8\%$  dans 91,4% des branches, la Cfdt dans 93,5%, l'Unsa dans 15% et Solidaires dans 7,8%

### *Audience en termes de couverture des salariés des 526 branches*

Il est aussi intéressant de présenter l'audience des organisations syndicales en termes de « couverture des salariés ». Cependant, pour les raisons évoquées au début de cette note à propos du corps électoral, cette couverture ne peut être appréciée qu'auprès des salariés pris en compte dans les 526 branches couvertes par une convention collective.

### Audience syndicale : "couverture" des salariés



Lecture :

- La Cgt obtient la majorité absolue dans 52 branches (9,9%) qui représentent 202 960 salariés inscrits qu'elle « couvre » et auprès desquels elle est présente. Les branches où la Cfdt a la majorité absolue représentent 70 954 salariés.

- Les 243 branches (46.2%) où la Cgt réalise un score  $\geq 30\%$  des suffrages exprimés (incluant celles où elle est majoritaire) regroupent 5 485 792 salariés (44,9%). La Cfdt réalise un score  $\geq 30\%$  dans 165 branches (31.4%) qui regroupent 2 570 889 salariés (21,1%). Ainsi, dans cette tranche de représentativité, la capacité de couverture de la Cgt est très largement supérieure à celle de la Cfdt.

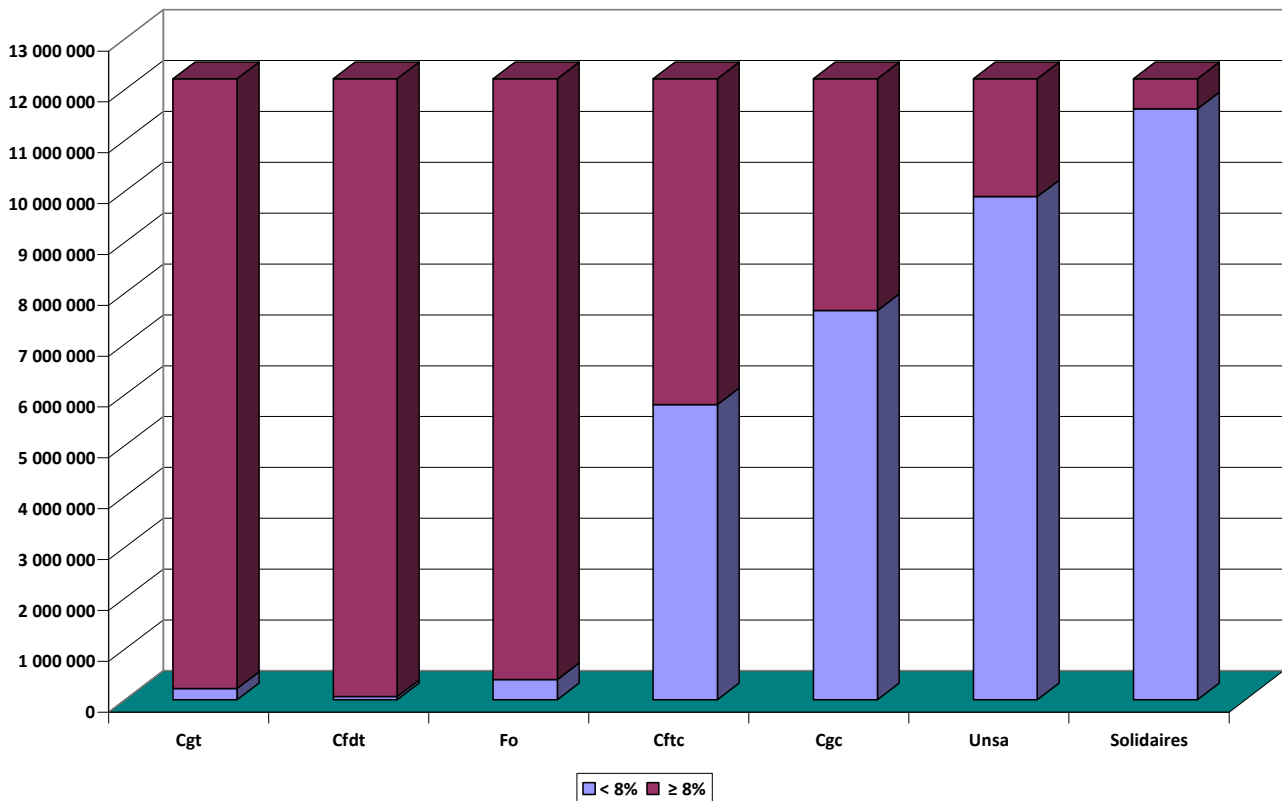
- Les 10 branches (1,9%) où l'Unsa réalise un score  $\geq 30\%$  regroupent 46 158 salariés (0,4% du total). Pour Solidaires, il s'agit de 27 976 salariés (0,2% du total)

L'histogramme ci-dessous présente une image simplifiée par rapport au seuil de 8%. Sa lecture :

- La Cgt réalise un score  $\geq 8\%$  dans 91,4% des branches qui représentent 98,2% des salariés soit 11 992 023 ;
- La Cfdt réalise un score  $\geq 8\%$  dans 93,5% des branches, 99,5% des salariés soit 12 148 037 ;
- Fo réalise un score  $\geq 8\%$  dans 81,2% des branches, 96,7% des salariés soit 11 815 099 ;
- L'Unsa réalise un score  $\geq 8\%$  dans 15% des branches, 19% des salariés soit 2 319 827 ;
- Solidaires réalise un score  $\geq 8\%$  dans 7,8% des branches, 4,9% des salariés soit 593 653 ;



### Audience syndicale : "couverture" des salariés



### La représentativité dans les branches de plus de 50 000 salariés

52 branches comptent plus de 50 000 salariés soit un total de 8 417 735 salariés. Le taux de participation pour ces 52 branches s'établit à 38,9% (inférieur de près de 4 points au taux global). Salariés nombreux n'est nullement synonyme de concentration de salariés ou d'implantation syndicale.

Ces 52 branches affichent une très grande hétérogénéité. On y relève notamment « Particulier employeur salariés » (726 184 salariés ; taux de participation = 14,85%), « Hôtels, cafés, restaurants » (375 930 salariés ; taux de participation = 13,09%), « Bâtiment ouvriers (jusqu'à 10 salariés) » (343 777 salariés ; taux de participation = 6,62%), « Coiffure » (87 873 salariés ; taux de participation = 7,33%), « Statut des industries électriques et gazières » (140 799 salariés ; taux de participation = 80,69%), « Sécurité sociale organismes » (170 228 salariés ; taux de participation = 75,69%).

La représentativité syndicale y est particulièrement éclatée. Aucun syndicat n'obtient la majorité absolue dans l'une des branches.

52 branches >50 000 salariés	% des SE	Nombre de fois où l'OS est en tête	Nombre de fois où l'OS fait plus de 30%	Nombre de fois où l'OS fait plus de 8%
Cgt	25,4%	26	20	51
Cfdt	26,0%	20	9	52
Fo	16,3%	2	-	51
Cftc	9,7%	1	-	28
Cgc	10,6%	1	1	19
Unsa	3,8%	-	-	10
Solidaires	2,8%	-	-	3
Autres	5,5%	2	2	4

*Nota bene : la FSU arrive une fois en tête (Pôle emploi avec 18,3% des SE)*

## *Éléments de la note DARES d'avril 2013*

La DARES a publié le 11 avril une étude sur les relations professionnelles au début des années 2010.

Elle révèle notamment qu'en 2011, 40% des établissements de plus de 10 salariés sont privés de toute instance de représentation du personnel (IRP). Il s'agit, dans la presque totalité, de structures de moins de 50 salariés (63 % ont moins de 20 salariés et 35 % ont entre 20 et 49 salariés). L'absence de toute instance élue (délégation du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) ou délégation unique du personnel (DUP)), s'expliquerait principalement du fait de carence de candidatures lors des dernières élections professionnelles.

L'étude souligne notamment que la présence de délégués syndicaux dans les établissements de 20 salariés ou plus connaît une inflexion en 2011 après avoir fortement progressé entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000 : 33 % en 1999, 38 % en 2005, 35 % en 2011. Cette évolution se concentre dans les entreprises mono-établissements (24 % seulement déclarent disposer de DS en 2011, contre 30 % en 2005) alors que le taux de présence de délégations syndicales reste stable parmi les établissements appartenant à des entreprises multi-établissements (46 % environ).

La proportion d'établissements de 50 salariés ou plus déclarant au moins trois organisations syndicales représentées par des DS passe de 20 % des établissements en 2005 à 16 % en 2011, alors que la part des établissements avec un ou deux syndicats reste stable (respectivement autour de 26 % et 17 %).

L'étude de la DARES traite également des négociations en entreprise, les thèmes abordés, la signature d'accords ainsi que la conflictualité et leur motif.

Elle complète et éclaire certains des éléments tirés de la lecture des résultats de la mesure de la représentativité syndicale en 2013.

Tous ces éléments rendent compte de la réalité d'implantation du syndicalisme dans le secteur privé et le défi que constituent ces immenses déserts syndicaux.

## *Représentativité syndicale*

Pour important qu'il soit, le secteur privé ne peut être la référence imposée et exclusive pour la mesure de la représentativité et de l'audience syndicale. On devrait exiger du ministère de l'emploi une présentation complète de l'audience syndicale nationale en agrégeant les résultats du secteur privé, ceux de la fonction publique et de tous les établissements publics industriels et commerciaux, sans nier la nécessaire reconnaissance des différents secteurs.

Les fonctionnaires ont tout comme les autres salariés vocation à être représentés dans toutes les instances et organismes consultatifs dans lesquels leurs droits économiques et sociaux sont examinés.

Un vaste chantier nouveau a été ouvert avec les lois de démocratie sociale de 2008 et 2010 et il est plus que jamais nécessaire de le faire vivre et prospérer tout en veillant à la primauté du statut sur le contrat et à celle de la loi sur la contractualisation.

Le tableau ci-dessous propose une 1<sup>ère</sup> synthèse « secteur privé » + « fonction publique ». Il dégage une image déjà sensiblement différente de la représentativité syndicale qui nous est vendue depuis la fin mars.

### *Le paysage syndical en 2013 : secteur privé + Fonction publique*

Globalement le taux de participation est, malgré l'apport de la FP, inférieur à 50%. Les résultats FP de « novembre 2011 » intègrent les résultats de la FPH d'octobre 2011, ceux de la FPE d'octobre 2011 et d'années antérieures et les élections FPT de 2008.

Avec un peu plus de 225 000 voix (2,9%), la FSU se place en 8<sup>e</sup> position dans le paysage syndical national. Pour le privé, les 11 723 voix FSU se décomposent ainsi : 1596 voix dans les élections TPE de novembre - décembre 2012 + 10 127 voix des candidatures FSU dans des secteurs couverts par des conventions collectives (37 scrutins). Ces 10 127 voix sont une estimation établie pour chaque scrutin sur la base du nombre d'exprimés et du pourcentage recueilli par la FSU (le ministère du travail n'ayant pas rendu publics les résultats bruts), cependant, la marge d'erreur est faible.

Privé + FP	Privé Mars 2013	Privé Mars 2013	FP Novembre 2011	FP Novembre 2011	Global	Global
Inscrits	12 755 317		4 977 517		17 732 834	
Votants	5 456 527	42,8%	2 719 516	54,6%	8 176 043	46,1%
Exprimés	5 064 920		2 603 202		7 668 122	
Cgt	1 355 927,54	26,8%	662 301	25,4%	2 018 229	26,3%
Cfdt	1 317 111,84	26,0%	497 104	19,1%	1 814 216	23,7%
Fo	807 434,60	15,9%	470 609	18,1%	1 278 044	16,7%
Cftc	470 824,51	9,3%	103 980	4,0%	574 805	7,5%
Cgc	477 459,52	9,4%	74 391	2,9%	551 851	7,2%
Unsa	215 696,14	4,3%	242 650	9,3%	458 346	6,0%
Solidaires	175 557,67	3,5%	171 525	6,6%	347 083	4,5%
Fsu	11 723	0,2%	213 660	8,2%	225 383	2,9%
Divers	211 790,69	4,2%	166 982	6,4%	378 773	4,9%

Un vaste chantier d'information, de formation et de réflexion s'ouvre pour les forces syndicales dans le contexte promotionnel du dialogue social.

Il y a plus que jamais urgence à développer une prise en charge collective du débat sur l'avenir de notre syndicalisme, sur la préparation et les choix pour les élections professionnelles de décembre 2014, mais aussi à dépasser les « vœux » et à poser des actes concrets pour réaliser le mandat donné par les congrès FSU de 2010 et 2013 de construction d'un nouvel outil syndical unitaire plus efficace.

*Eugenio Bressan - 23 avril 2013*